

TECHNICIEN(NE) D'ÉTUDES DU BÂTIMENT *EN DESSIN DE PROJET*

ROME F1104

► **Métiers visés :**

- Commis(se) d'architecte ;
- Dessinateur(trice) du bâtiment.

► **Le métier :**

Vous avez en charge l'étude de projets de construction. Vous intervenez au stade de la conception, mais également après démarrage des travaux pour une rectification éventuelle. Vous exercez dans un cabinet d'architecte ou chez des maîtres d'ouvrages. Vous travaillez principalement dans un bureau, mais vous pouvez être amené à vous déplacer sur des chantiers. Vous travaillez de manière spécifique sur le ou les corps d'état de la structure où vous intervenez aux différentes étapes du déroulement de l'opération. Chaque étape amène un degré de précision supplémentaire dans la mise au point technique et financière de l'opération.

Bien que vous utilisiez l'informatique dans toutes ses activités, vous devez être capable de réaliser des plans à main levée. Vous êtes le garant de la faisabilité technique et financière des solutions préconisées, du respect des normes et de la réglementation ainsi que de la conformité au cadre fixé.

► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Niveau classe de 1^{ère} ou équivalent ;
- La connaissance préalable de l'informatique est fortement recommandée : Pour les personnes ne connaissant que peu ou pas de logiciel de traitement de texte ou de tableur, une initiation en amont de la formation s'avère indispensable.

► **Aptitudes à l'emploi :**

Bonne perception spatiale, esprit d'analyse, méthode, rigueur, bonne vision (avec ou sans correction), sens des responsabilités.

► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en six modules :

- La présentation graphique ;
- Structure et enveloppe ;
- Second œuvre et finition ;
- Le contexte du projet ;
- Les règles de l'art et la réglementation en neuf et existant ;
- BIM modeleur (maquette numérique, support de base de données).

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Technicien d'Études du Bâtiment en dessin de projet, Niv 4/Niv IV.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 1396 heures, soit 9 mois et demi, ce stage inclut deux périodes en entreprise de deux puis quatre semaines à l'issue du 3^e et du 6^e module. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Réalisables sur tout le territoire métropolitain et dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Un dessinateur peut évoluer vers des fonctions de technicien projeteur, puis de chef de projet ou d'ingénieur (spécialisé en structures, infrastructures, voirie, réseaux, etc.). Il peut aussi créer son propre bureau d'études. Il peut s'orienter également vers les collectivités territoriales, qui recrutent du personnel de niveau bac+2 pour occuper des postes d'encadrement dans leurs services techniques.

Plus de compétences pour votre avenir